



Ville de Saint-Constant
Service du Greffe
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G2

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-
Leman à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

Le 9 septembre 2005

Par télécopieur : 1-418-643-9474

Monsieur François Lafond
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

**Objet : Demande à la MRC de Roussillon –
Position de la Ville de Saint-Constant à l'égard de l'Autoroute 30**

Monsieur,

Vous trouverez joint un exemplaire de la résolution numéro 317-05 adoptée par le conseil municipal lors d'une assemblée tenue le 8 septembre dernier.

Suite à certaines interventions ayant eu lieu lors des séances d'audiences publiques sur le projet de parachèvement de l'autoroute 30, entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman, le conseil municipal a jugé nécessaire de rappeler son désaccord à l'égard du tracé sud de l'autoroute 30 et d'insister auprès de la MRC et du CLD afin que sa dissidence soit mentionnée lorsque la situation l'exige.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Manon Thériault

Me Manon Thériault, greffière

/cg
p.j.

Monsieur Normand Cool, maire suppléant

c.c. Monsieur Pierre Largy
MRC

Madame Ginette Laurencelle
CLD

Téléphone: (450) 638-2010 (poste 341) - Télécopieur: (450) 638-5919



Ville de Saint-Constant
Service du Greffe
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G2

Extrait du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tenue au lieu ordinaire de ses séances le jeudi, 8 septembre 2005 à 20 H, le tout conformément à la Loi.

A laquelle assemblée il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Normand Cool.

317-05 DEMANDE À LA MRC DE ROUSSILLON – POSITION DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT À L'ÉGARD DE L'AUTOROUTE 30

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Constant a fait état, à maintes reprises, de son désaccord à l'égard du tracé sud de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que malgré cette prise de position, la Municipalité régionale de comté de Roussillon et le Centre local de développement Roussillon ne font pas mention de cette dissidence lorsqu'une position régionale à caractère économique ou autre est annoncée à l'égard de dossiers reliés à celui de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de rappeler à la Municipalité régionale de comté de Roussillon et au Centre local de développement Roussillon que la ville de Saint-Constant demeure en désaccord avec la réalisation au sud de l'autoroute 30 et qu'elle souhaite, nonobstant sa position dans les autres dossiers, que sa dissidence soit exprimée lorsque la situation l'exige;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De demander à la Municipalité régionale de comté de Roussillon et au Centre local de développement Roussillon de respecter la position de la ville de Saint-Constant à l'égard du tracé sud de l'autoroute 30 et d'énoncer cette dissidence lorsqu'une position régionale à caractère économique ou autre est annoncée dans un dossier relié à celui de l'autoroute 30.

D'adresser une copie de la présente à monsieur François Lafond, président du Bureau des audiences publiques, dans le cadre du projet de parachèvement de l'Autoroute 30, entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe.

(signé)
Normand Cool, maire suppléant

(signé)
Me Manon Thériault, greffière

Copie authentique du Livre des minutes de la Ville de Saint-Constant, donnée ce neuvième jour de septembre deux mil cinq.

Manon Thériault
Me Manon Thériault, greffière